

Organisme certificateur



Centre d'Études et de Recherches
de l'Industrie du Béton

CS 10010 - 28233 ÉPERNON CEDEX - FRANCE

Tél. +33 (0)2 37 18 48 00 - Fax +33 (0)2 37 32 63 46

e.mail : qualite@cerib.com - www.cerib.com

mandaté par AFNOR Certification



Siège social : **BWL**

**BETONFERTIGTEILEWERK
LINKENHEIM**
76351 LINKENHEIM
HOCHSTETTEN

Établissement : **BWL BETONFERTIGTEILEWERK LINKENHEIM**

BETONFERTIGTEILEWERK LINKENHEIM
INDUSTRIEGEBIET SUD
76351 LINKENHEIM HOCHSTETTEN
ALLEMAGNE

ÉLÉMENTS DE STRUCTURE LINÉAIRES ET DE PLANCHER NERVURÉS EN BÉTON ARMÉ ET BÉTON PRÉCONTRAIT

DÉCISION D'ADMISSION N°147.001 du 03/12/09

DÉCISION DE RECONDUCTION N°147.009 du 28/02/19

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits listés en annexe sont conformes au référentiel de certification **NF 394** **Éléments de structure linéaires en béton armé et béton précontraint**, à la norme **NF EN 13225:2005/AC:2006** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF EN 13224:2004/A1:2007** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 394, pour les produits listés en annexe.

Dénomination commerciale : **REMAX**

Pour le CERIB

Cédric FRANCOU
Le Responsable des activités de certification

DE0031
Code interne : B2 - G2

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Résistance caractéristique à la compression du béton à 28 jours
Durabilité : classes d'exposition du béton
Aptitude à l'utilisation en zone sismique

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Signification de la ligne code interne :
O => une page observation est annexée au présent certificat
A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :
Anne-Marie BARRE
Tél.: 02 37 18 48 92
Fax.: 02 37 32 63 46

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.



L'accréditation par le **COFRAC** (COmité FRANçais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).